



Lycée Honoré d'Urfé
 BP 90259
 1, Impasse Le Châtelier
 42014 Saint-Etienne Cedex 2

Convention de mini-stage
 Accueil au Lycée Honoré d'Urfé
 Dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations

LYCEE D'ACCUEIL	Lycée Honoré d'Urfé BP 90259 1, Impasse Le Châtelier 42014 Saint-Etienne Cedex 2 ☎ : 04.77.57.38.58 📠 : 04.77.59.00.78 E Mail : 0420042t@ac-lyon.fr Responsable suivi mini-stage : Mme KLEIN Delphine
------------------------	---

COLLEGE OU LYCEE D'ORIGINE	NOM : ADRESSE : TELEPHONE : TELECOPIE : E Mail : Responsable suivi mini-stage : Professeur Principal :
---	--

ELEVE STAGIAIRE	NOM : DATE DE NAISSANCE : CLASSE D'ORIGINE :
------------------------	--

DESCRIPTION DU MINI-STAGE

SECTEUR D'ACCUEIL: ABIBAC

JOUR ET DATE D'ACCUEIL :
Vendredi 03/03/22

HEURE D'ACCUEIL AU LYCEE : **13 h 00**

HEURE DE FIN DE MINI-STAGE : **17 h 30**

LE CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE	LE RESPONSABLE DE L'ELEVE	LE PROVISEUR DU LYCEE HONORE D'URFE
DATE : SIGNATURE :	DATE : SIGNATURE :	DATE : SIGNATURE :

CONVENTION DE MINI-STAGE ACCUEIL AU LYCEE HONORE D'URFE – SAINT ETIENNE

☞ **ARTICLE 1 :**

Le mini-stage a pour objectif d'aider l'élève à faire un choix d'orientation.

Le mini-stage est une activité scolaire déportée. L'élève stagiaire conserve son statut scolaire.

☞ **ARTICLE 2 :**

L'élève s'engage :

- * A se présenter au lycée à la date et à l'heure prévue.
- * A respecter les règles de fonctionnement du lycée et à ne pas quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du mini-stage.
- * A suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.
- * A respecter les gestes barrières

☞ **ARTICLE 3 :**

Les responsables légaux de l'élève stagiaire s'engagent :

- * A assurer le déplacement de l'élève au Lycée HONORE D'URFE.
- * A venir chercher l'élève au Lycée HONORE D'URFE, en cas de problème.
- * A assurer pleinement sa responsabilité civile en cas de dégradation de biens ou d'atteinte aux personnes dont l'élève serait responsable.
- * A informer l'établissement d'origine et le Lycée HONORE D'URFE en cas d'absence au mini-stage.

☞ **ARTICLE 4 :**

Le Lycée HONORE D'URFE s'engage :

- * A informer l'élève sur les conditions de recrutement, les enseignements, les possibilités de formation, les conditions d'insertion.
- * A informer l'élève sur les conditions générales de formation dans l'établissement.
- * A informer au plus vite le collège ou le lycée d'origine en cas d'incapacité à accueillir l'élève en mini-stage.
- * A informer le collège / le lycée d'origine en cas d'absence de l'élève au mini-stage.

**LE PROVISEUR
Mme Camerlenghi**

Les signataires de la présente convention ont pris connaissance et s'engagent à respecter les 4 articles de la convention.